

Inscription administrative et de paiement en doctorat 2021/2022

Ce document vous indique la marche à suivre pour effectuer votre inscription ou réinscription.

Veillez suivre la procédure qui correspond à votre situation :

- 1) **Pour les personnes s'inscrivant en première année de doctorat, une fois votre demande d'admission acceptée par l'école doctorale.**
- 2) **Pour les personnes s'inscrivant en 2^e année de doctorat ou au-delà, une fois votre demande de réinscription acceptée par l'école doctorale.**

Vous pouvez accéder à l'application d'inscription sur le site de Paris 8 en suivant ce lien :

<https://www.univ-paris8.fr/-INSCRIPTIONS-91->

Veillez suivre les étapes suivantes :

- Inscription administrative
- Effectuer mon inscription administrative
- Choisissez la rubrique « Première inscription à l'université Paris 8 » **uniquement si vous n'avez jamais été inscrit à Paris 8 (même en licence ou en master)**. Sinon, choisissez « Réinscription à Paris 8 »
- Campus de Saint-Denis
- Doctorat

1^{re} étape – Paiement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Avant la réinscription en ligne, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 92,00 € pour 2021-2022 : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Attention !

Pensez à bien vérifier :

- l'orthographe de votre nom de famille qui doit être identique à celle indiquée sur votre carte d'identité ou vos certificats de scolarité ;
- le n° d'INE (11 caractères) est indiqué sur vos certificats de scolarité ou bien sur votre relevé de notes du baccalauréat.

Si vous en cotutelle de thèse et que l'université Paris 8 n'est pas l'établissement pilote sont exonérés de la CVEC – veuillez contacter votre responsable d'ED pour plus de renseignements.

2^{ème} étape – Inscription ou réinscription administrative en ligne

Pour procéder à votre inscription ou réinscription en ligne :

Calendrier des inscriptions administratives 2021/2022

1^{re} année de doctorat : du 28 juin au 18 juillet 2021 et du 1^{er} septembre au 30 novembre 2021

2^e année de doctorat : du 28 juin au 18 juillet 2021 et du 1^{er} au 30 septembre 2021

À partir d'une 3^e année de doctorat : du 28 juin au 18 juillet 2021 et du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021

Attention !

- Dans la rubrique « Profil », sélectionnez l'un des 2 profils correspondant au doctorat (en fin de liste : « Je m'inscris ou me réinscris en « Doctorat » OU en « Doctorat cotutelle »).
- Allez jusqu'à la fin de la saisie (paiement des droits).

3^{ème} étape – Paiement des droits d'inscription 2020/21

| Droits d'inscription | Droits d'inscription en cas de césure |
|--|--|
| 380 euros (trois cent quatre-vingt euros) | 253 euros (deux cent cinquante-trois euros) |

Attention !

Si vous êtes dans l'un des cas suivants, vous n'êtes pas concerné par cette rubrique car vous êtes exonéré des droits d'inscription :

- Vous bénéficiez d'une bourse de l'État français uniquement.
- Dans le cas d'une cotutelle internationale de thèse, et que Paris 8 n'est pas l'université pilote, vous êtes exempté des droits d'inscription à Paris 8.

Dans ces cas-là uniquement, vous devez impérativement transmettre à votre École doctorale par mail les justificatifs (attestation de bourse, ...) et, à l'issue de votre inscription administrative, vous devrez choisir l'option « paiement sur place » afin de compléter la procédure.

Dans les autres cas, à l'issue de la saisie, vous avez la possibilité de payer vos droits de scolarité suivant l'une de ces options :

1) Paiement Web (par carte bancaire, à distance)

Vous pouvez payer en 1 fois (jusqu'au **30 novembre 2021**) ou en 3 fois (jusqu'au **30 septembre 2021**).

2) Paiement par virement bancaire (à distance)

Vous trouverez le **Relevé d'identité bancaire (RIB)** de la régie des écoles doctorales en fin de document.

Attention !

- ◆ Veuillez inscrire dans le **motif de virement votre nom et votre numéro d'étudiant**.
 Veuillez à transmettre par mail la preuve de virement délivrée par la banque à l'adresse : reglement_di@univ-paris8.fr
- ◆ Dans le cas d'un virement international (en dehors de la zone euro), **les frais bancaires sont à la charge de l'émetteur**, à savoir, les frais prélevés par la banque émettrice ainsi que les frais prélevés par la banque réceptrice et éventuellement les frais intermédiaires.
Nous vous invitons à vous rapprocher de votre établissement bancaire pour connaître la tarification des frais de prélèvement pour un virement bancaire.

Le montant **exact – soit 380,00 €** – des droits d’inscription doit parvenir sur le compte des écoles doctorales.

3) Paiement par chèque bancaire

Si vous optez pour un paiement par chèque bancaire, vous devez l’établir à l’ordre suivant : « **Régie de recettes des écoles doctorales université Paris 8** ».

Attention !

Veillez inscrire au dos du chèque vos nom et prénom (écrire lisiblement), ainsi que votre numéro d’étudiant.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, veuillez envoyer le chèque par courrier postal à l’adresse ci-dessous :

Université Paris8
Coordination des écoles doctorales
Bâtiment A - 3^{ème} étage – bur. A3-323 – Régie des recettes des ED
2, Rue de la Liberté - 93526 SAINT DENIS CEDEX

4) Paiement par carte bancaire sur place

En fonction de l’évolution de la situation sanitaire, le règlement est possible à titre exceptionnel et sur rendez-vous uniquement. Veuillez pour cela contacter la régie de recettes à l’adresse suivante : reglement_di@univ-paris8.fr

Bâtiment A - 3^{ème} étage – bureau A3-323 – Régie des recettes des ED

4^{ème} étape – Retrait des certificats de scolarité

Une fois que l’administration aura contrôlée votre inscription en ligne, le paiement de vos droits de scolarité et vos pièces justificatives, vous recevrez un mail vous informant de la disponibilité du certificat de scolarité numérique dans votre espace e-P8 sous 24h.

(Site internet de Paris 8 => Espace perso => Scolarité => Notes et résultats => Inscriptions)

Le sticker de l’année 2021/22 sera disponible au bureau A3-323 (sur rendez-vous uniquement).

Contact : reglement_di@univ-paris8.fr

L’actualisation de la carte d’étudiant est automatique dès lors que l’inscription a été validée (saisie et paiement finalisés).

Assistance technique sur place

Si vous n’avez pas accès à un ordinateur ou si vous rencontrez des difficultés lors des différentes procédures d’inscription, vous pouvez bénéficier d’une assistance technique au bâtiment C (salle 202).

⇒ La salle C202 est équipée d’ordinateurs en libre-service.

⇒ Une équipe de trois techniciens est à votre disposition pour vous assister de 8h30 à 16h.

Remarque : Pensez à enregistrer sur une clé USB ou à stocker dans votre messagerie les pièces justificatives que vous avez scannées pour les utiliser en cas de problème.

Informations pratiques

- **Activation de votre compte numérique**

Après avoir validé votre inscription administrative, vous devez activer votre compte numérique si vous êtes nouveau à Paris 8. Ce compte vous permet de bénéficier d'une adresse électronique « Paris 8 », d'effectuer chaque année votre réinscription pédagogique et administrative en ligne, d'accéder aux ressources documentaires, etc.

⇒ Lien pour activer votre compte : <https://numerique.univ-paris8.fr/index.php?page=act%29>

⇒ Votre code confidentiel à quatre chiffres vous sera notifié par mail qui vous informe de la validation définitive de votre inscription administrative auprès de votre école doctorale.

- **Sécurité sociale**

Vous relevez du régime général (CPAM), veuillez créer votre compte « ameli » ou mettre à jour vos données personnelles afin d'être bien pris en charge (<https://assure.ameli.fr/>).

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans l'enseignement supérieur français et que vous n'êtes pas ressortissant d'un pays de l'Union européenne, vous êtes tenu de vous affilier au régime général de l'assurance maladie. Afin d'être couvert gratuitement, créez un compte après avoir procédé à votre inscription administrative à l'adresse suivante : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

- **Bibliothèque universitaire de Paris 8**

La bibliothèque propose plus de 400 000 documents (livres, revues, CD, DVD...), offre l'accès à une documentation en ligne, au wifi et à une centaine de postes informatiques répartis dans 9 salles.

Les informations et horaires d'ouverture de la BU sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : www.univ-paris8.fr/Biblioth-que-universitaire?choix=c

- **Durée de la thèse**

Depuis l'entrée en vigueur du nouvel arrêté sur la formation doctorale (arrêté du 25 mai 2016), la durée de la thèse est fixée à 3 ans si vous effectuez votre recherche à temps plein (grâce à un financement, par ex.), ou bien à maximum 6 ans dans les autres cas. Vous devez donc impérativement nous signaler votre situation (avec justificatifs) puisqu'elle est déterminante pour la durée de votre inscription.

- **Cotutelle internationale de thèse**

La cotutelle de thèse est une procédure qui vous permet de préparer une thèse sous la direction conjointe de deux enseignants habilités à diriger des recherches appartenant à deux universités, l'une française, l'autre étrangère. Vous êtes inscrit dans les deux universités, mais payez les droits d'inscription dans une seule d'entre elles, considérée comme l'établissement pilote. C'est dans ce dernier que doit être initiée la procédure d'acceptation de la cotutelle.

Attention ! La cotutelle doit être mise en place au cours de la première année de thèse.

⇒ Pour plus d'informations : www.univ-paris8.fr/Cotutelle-internationale-de-these

- **Rappel des contacts du service de la coordination des Ecoles doctorales**

| | |
|--|--|
| ED Cognition, langage, interaction | ed-cli@univ-paris8.fr |
| ED Esthétique, sciences et technologies des Arts | edesta@univ-paris8.fr |
| ED Pratiques et théories du sens | sens@univ-paris8.fr |
| ED Sciences sociales | mireille.morvan@univ-paris8.fr |



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE des Ecoles doctorales de l'université Paris 8

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

| Identifiant national de compte bancaire - RIB | | | | | |
|---|--------------|--------------|---------|--|---------------|
| Code banque | Code guichet | N° de compte | Clé RIB | | Domiciliation |
| 10071 | 93000 | 00001002053 | 80 | | TPBOBIGNY |

Identifiant international de compte bancaire – IBAN

| IBAN (International Bank Account Number) | | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|-----|----------------------------|
| | | | | | | | BIC (Bank Identifier Code) |
| FR76 | 1007 | 1930 | 0000 | 0010 | 0205 | 380 | TRPUFRP1 |

TITULAIRE DU COMPTE :

RECETTES DES ECOLES DOCTORIALES UNIVERSITE PARIS 8

Adresse : **Trésor Public de Seine Saint-Denis**
13, Esplanade Jean Moulin
93009 Bobigny cedex